

COMITE SYNDICAL PROCÈS-VERBAL

- SÉANCE DU 25 JANVIER 2023 A 18 HEURES 30 -
HABSHEIM

Sur convocation du 19 janvier 2023 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'île Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 25 janvier 2023 à 18 heures 30, dans la salle du Rothüs de Habsheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Yves **BLONDE**, Patrick **DELUNSCH**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, Dominique **HABIG**, André **HABY**, Francis **HOMATTER**, Denis **LIGIBEL**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Pierre **FISCHESSER**

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Aurélien **AMM** à Madame Rachel **BAECHTEL**
Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Christian **FRANTZ**
Monsieur Loïc **RICHARD** à Monsieur Patrick **DELUNSCH**
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Monsieur Michel **RIES**
Monsieur Claude **SCHULLER** à Monsieur Pierre **LOGEL**
Madame Marie-Madeleine **STIMPL** à Monsieur André **HABY**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 21 décembre 2022
2. Opération n° 22202 – Baldersheim – extension du périscolaire – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
3. Opération n° 42108 – Rixheim – rénovation thermique de l'école élémentaire d'Ile Napoléon – approbation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
4. Opération n° 42108 – Rixheim – rénovation thermique de l'école élémentaire d'Ile Napoléon – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
5. Opération n° 41909 – Rixheim – réaménagement du parking situé rue des Peupliers – résiliation des marchés de travaux – autorisation de signer
6. Opération n° 72111 – Riedisheim – désimperméabilisation et végétalisation de la place Munderkingen – résultat du premier tour du jury de concours d'idée – désignation des trois candidats admis à concourir
7. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 50. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du syndicat et le représentant de la presse.

Après avoir donné lecture des procurations enregistrées et pointé la liste d'émargement, il passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal du comité syndical du 21 décembre 2022 a été **transmis par voie électronique** à l'ensemble des délégués et, parallèlement, mis à leur disposition sur la plateforme cloud collaborative Teams, le 23 décembre 2022.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2022.

POINT N° 2 : OPERATION N° 22202 – BALDERSHEIM – EXTENSION DU PERISCOLAIRE – AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE – AUTORISATION DE SIGNER

En séance du 25 mai 2022, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Tand'M Architectes, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du périscolaire de Baldersheim.

Le montant provisoire des honoraires était arrêté à 62 820,00 € HT (taux d'honoraires : 10,47 %, sur un prévisionnel de travaux de 600 000,00 € HT).

En séance du 26 octobre 2022, le comité syndical approuvait, sur la base du précédent APD, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre de ce projet, chiffré à 73 542,64 € HT.

Depuis, le bureau de contrôle et le SDIS ont demandé que le bâtiment soit classé en ERP du 1^{er} groupe – 4^{ème} catégorie par rapport aux nouveaux effectifs prévisibles (supérieurs à la réglementation des ERP du 2^{ème} groupe – 5^{ème} catégorie). Ce nouveau classement a engendré des modifications techniques substantielles avec des incidences financières. La commune a souhaité également récupérer les eaux pluviales des toitures pour les stocker dans une cuve enterrée. Un nouvel avant-projet définitif (APD) a ainsi été approuvé par le comité syndical du 21 décembre 2022, pour un montant de 766 820,00 € HT.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, il y a lieu, à présent, de déterminer le forfait définitif de rémunération des concepteurs, sur la base du nouvel APD susmentionné.

La commission MAPA du 18 janvier 2023 a émis un avis favorable quant à l'augmentation de 6 743,41 € HT des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre, portant ainsi le montant de ceux-ci à 80 286,05 € HT (766 820,00 € HT x 10,47 %).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le nouveau montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre de l'extension du périscolaire de Baldersheim, soit 80 286,05 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer l'avenant y afférent, avec le cabinet Tand'M Architectes.**

POINT N° 3 : OPERATION N° 42108 – RIXHEIM – RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE D'ILE NAPOLEON – APPROBATION DE L'APD – AUTORISATION D'ENGAGER LA CONSULTATION D'ENTREPRISES

En séance du 25 mai 2022, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le groupement Atelier G5 – BET Bourgeat – BET Marchal – BE Vyes – Scène Acoustique, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation thermique de l'école élémentaire d'Ile Napoléon à Rixheim.

Au stade APD, les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 1 136 265,00 € HT (valeur décembre 2022), selon le détail ci-après :

Démolition/curage	27 720,00 € HT
Gros œuvre	46 410,00 € HT
Couverture/zinguerie	42 070,00 € HT
Menuiseries extérieures alu	4 050,00 € HT
Plâtrerie/isolation	53 640,00 € HT
Serrurerie	46 260,00 € HT
Electricité	175 270,00 € HT
Chauffage/ventilation/climatisation	312 700,00 € HT



Plomberie/sanitaire	68 100,00 € HT
Menuiserie intérieure	56 530,00 € HT
Carrelage/faïence	7 910,00 € HT
Revêtements de sols	37 570,00 € HT
Faux-plafonds	55 200,00 € HT
Peinture intérieure	37 650,00 € HT
Isolation thermique extérieure	115 015,00 € HT
Echafaudage	10 400,00 € HT
VRD	39 770,00 € HT
Total	1 136 265,00 € HT

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée et les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits au budget primitif 2023.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire de l'île Napoléon à Rixheim, chiffrée à 1 136 265,00 € HT en phase APD ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents relatifs à la valorisation des certificats d'économie d'énergie.**

POINT N° 4 : OPERATION N° 42108 – RIXHEIM – RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE D'ILE NAPOLEON – AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – AUTORISATION DE SIGNER

Dans le cadre de l'opération de rénovation thermique de l'école élémentaire d'île Napoléon à Rixheim, le comité syndical avait, par délibération du 25 mai 2022, arrêté le montant provisoire des honoraires de maîtrise d'œuvre à 83 200,00 € HT (taux d'honoraires : 10,40 %, sur un prévisionnel de travaux de 800 000,00 € HT).

L'assemblée vient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) des travaux liés à cette opération, chiffré à 1 136 265,00 € HT. Conformément aux dispositions du code de la commande publique, il y a lieu, dès lors, de déterminer le forfait définitif de rémunération des concepteurs, sur la base de l'APD susmentionné.

La commission MAPA du 18 janvier 2023 a émis un avis favorable quant à l'augmentation de 34 971,56 € HT des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre, portant ainsi le montant de ceux-ci à 118 171,56 € HT (1 136 265,00 € HT x 10,40 %).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.



-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le nouveau montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de l'école élémentaire d'Ile Napoléon à Rixheim, soit 118 171,56 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer l'avenant y afférent, avec le groupement attributaire du marché de maîtrise d'œuvre.**

POINT N° 5 : OPERATION N° 41909 – RIXHEIM – REAMENAGEMENT DU PARKING SITUE RUE DES PEUPLIERS – RESILIATION DES MARCHES DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER

Par délibération du 25 septembre 2019, le comité syndical avait attribué les marchés de travaux pour le réaménagement d'un parking situé rue des Peupliers dans le quartier d'Entremont à Rixheim :

Lot 1 : voirie et réseaux divers

Société Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 76 025,00 € HT

Lot 2 : éclairage public

Société Eiffage Energie Systèmes – Clemessy de Mulhouse pour un montant de 7 000,00 € HT

La commune de Rixheim ayant récemment décidé de différer la réalisation de cette opération, il y a lieu de résilier ces marchés, selon les conditions contractuellement définies.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide de prononcer la résiliation des marchés de travaux avec les entreprises attributaires ;**
- **Charge M. le président, ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la résiliation considérée.**

POINT N° 6 : OPERATION N° 72111 – RIEDISHEIM – DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DE LA PLACE MUNDERKINGEN – RESULTAT DU PREMIER TOUR DU JURY DE CONCOURS D'IDEE – DESIGNATION DES TROIS CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Par délibération du 26 octobre 2022, le comité syndical autorisait M. le président à engager un concours d'idée pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la place Munderkingen à Riedisheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 7 novembre 2022, fixant la date limite de remise des candidatures au 14 décembre 2022 à 11 heures.

Cinq dossiers ont été réceptionnés. Ils ont été examinés par les membres de la commission MAPA spécifique le 20 janvier 2023. A l'issue des deux tours de scrutin prévus par le règlement de consultation, ladite commission suggère de retenir à concourir les trois équipes de maîtrise d'œuvre suivantes :

- Union de Strasbourg (architecte urbaniste mandataire), Studio Mathieu Lucas de Paris (paysagiste concepteur) et M2I de Wingersheim (BET VRD) ;
- Lap'S de Buhl (paysagiste urbaniste mandataire) et CardoMax de Bergheim (BET VRD) ;
- Next ID de Colmar (architecte urbaniste mandataire), We Scape de Benfeld (paysagiste concepteur), LMS Ingénierie de Burnhaupt-le-Haut (BET VRD) et E2CK de Wittelsheim (économiste).

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat du premier tour de sélection du concours d'idées ;**
- **Admet à concourir les 3 groupements de maîtrise d'œuvre sélectionnés par la commission MAPA spécifique.**

POINT N° 7 : DIVERS

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 1^{er} mars 2023 à 18 heures 30, à Baldersheim. Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués, par voie dématérialisée, dans les délais réglementaires habituels. L'horaire de la réunion de bureau est fixé à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15
Habsheim, le 25 janvier 2023

